

BLAINVILLOIS



Janvier 2016

ACTUALITÉS

ÉDITO

ACCUEIL SOLIDAIRE DE RÉFUGIÉS À BLAINVILLE

Comme nous nous y étions engagés en octobre, nous tenons à vous informer régulièrement de la suite qui a été donnée par les services de l'État à notre proposition d'accueil de réfugiés dans notre commune.

A ce jour, deux familles sont accueillies à Blainville. D'origine syrienne, elles ont obtenu le statut de réfugiées après un contrôle drastique des services de l'Etat à Paris. Depuis leur arrivée, elles sont prises en charge par l'Association de Réinsertion Sociale (ARS) de Lunéville qui agit en tant que délégataire de l'État. En effet, il faut savoir que c'est l'État qui prend entièrement en charge l'accueil des réfugiés. Aucune charge financière ne pèsera donc sur le budget de notre commune.

Les familles sont logées et disposent d'un petit pécule pour subsister de 150 € par mois pour un adulte. Les enfants, lorsqu'ils sont d'âge scolaire, sont inscrits systématiquement dans l'école de leur secteur après qu'un contrôle sanitaire approfondi de toute la famille ait été effectué. Le service du CCAS de la mairie, en concertation avec l'ARS, se charge d'aider les familles à connaître et à s'intégrer à la vie de la commune et répond à leur besoin en cas d'urgence.

Nous espérons que ces informations rassureront les Blainvillois les plus inquiets et permettront à l'ensemble des habitants de notre commune d'offrir un accueil chaleureux et solidaire à ces familles qui ont beaucoup souffert. Certains d'entre eux ont d'ailleurs commencé à se montrer très généreux par leurs dons de vêtements, jouets, meubles... Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés. Nous restons ouverts à toute proposition permettant de favoriser l'intégration de ces familles dans notre cité.

Le bureau municipal

Meilleurs vœux **2016**

Le Maire
les membres du Conseil Municipal
et les agents territoriaux
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016

INFOS PRATIQUES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence en Mairie le lundi 11 janvier à partir de 14 h 30.

Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

NOUVEAUX HORAIRES

Mairie

À compter du 4 janvier 2016, les heures d'ouverture de la mairie au public seront les suivantes :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30 permanence téléphonique dès 14 h 00,
- le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Ludothèque

À compter du mois de janvier, la **ludothèque sera fermée le mercredi.**

Pas de changement pour le temps d'accueil du lundi de 10 h 15 à 11 h 45, qui est réservé aux assistantes maternelles.

TICKETS JEUNES

Sports loisirs culture 2016

Pour les jeunes de 6 à 18 ans (nés entre le 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2010). Planche de 42 euros à utiliser dans toutes les associations et clubs de Blainville-sur-l'Eau et Damelevières pour alléger les frais d'inscriptions.

Rappel :

Études - année scolaire 2015-2016

Ils s'adressent aux jeunes blainvillois nés entre le 1^{er}/01/1991 et le 31/12/1999 qui poursuivent des études universitaires ou qui se trouvent en formation professionnelle non rémunérée (les scolarités de type : BAC Pro, BEP, CAP, etc... n'ouvrent pas droit à l'aide). D'un montant de 75 euros par an renouvelable sur 3 ans maximum, cette aide permet d'alléger les charges liées à la formation. Les demandes de tickets jeunes sont téléchargeables sur blainvillesurleau.fr ou disponibles à l'accueil de la Mairie.

Renseignements au CCAS les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou le mercredi de 9h00 à 12h00 03 83 75 50 32.

Courriel : ccas@blainvillesurleau.fr.

INFOS MUNICIPALES

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous vous informons que la municipalité a promulgué un arrêté dont l'objet est de préciser aux citoyens les règles de divagation des animaux sur la commune.

Cet arrêté est porté à la connaissance des publics sur le tableau d'affichage devant la mairie et sur le site de la mairie blainvillesurleau.fr, rubrique La Mairie / Informations diverses.

RECRUTEMENT

Le CCAS recrute un jeune entre 18 et 26 ans pour une mission dans le cadre d'un service civique.

La mission consistera à mener des actions et à accompagner les familles et les personnes âgées de la commune.

Renseignements et candidature s'adresser au CCAS :

- mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- mercredi de 9h00 à 12h00.

Téléphone : 03 83 75 50 32.

Courriel : ccas@blainvillesurleau.fr

CHATS ERRANTS...

Vous avez peut-être vu dans votre quartier un ou plusieurs chats errants... Vous aimeriez les aider au moins en les nourrissant.

Mais ATTENTION, votre générosité pourrait avoir l'effet inverse et se retourner contre vous.

Les lieux vont vite devenir un eldorado pour eux et d'autres chats errants ou abandonnés.

En 2 à 3 ans, vous serez débordés par le nombre.

Sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique.

Signalez la présence de ces chats errants auprès des associations de protection des animaux.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez le compte-rendu détaillé sur blainvillesurleau.fr rubrique Citoyen et sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2015

Le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2015 a été adopté à la majorité. (6 abstentions)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité **les décisions modificatives des budgets Pôle Bergamote - Mirabelle et Crèche des P'tits Moussets.**

Les admissions en non-valeur d'un titre du budget Commune et des titres du budget Pôle Bergamote - Mirabelle sont validées à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à présenter **un dossier de subvention au Conseil Départemental 54 dans le cadre de la Dotation Transitoire 2015** et à signer tout document s'y rapportant.

Les ouvertures et fermetures de postes dans le cadre de la réorganisation du Pôle Hygiène et Propreté et du Pôle Jeunesse sont validées à l'unanimité.

Après présentation, le projet **de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Val de Meurthe** est approuvé à la majorité (6 abstentions).

Des points d'informations concernant le SIVU de la zone des sables et Le SI de l'aérodrome de Chanteheux et Croismare sont présentés à l'assemblée.

Tous les élus ont reçu les dernières informations connues à ce jour concernant l'accueil des réfugiés dans la commune.

INFOS DIVERSES

LES ENFANTS AUX MAINS VERTES

Le 25 novembre 2015, jour de la Sainte Catherine consacré par l'adage populaire qui veut que tout bois planté prenne racine, l'association L'entre Deux Eaux en partenariat avec les Vergers du Saintois a initié une journée de plantation d'arbres à destination des enfants des écoles blainvilloises.

Ainsi, plus de 300 enfants ont bravé les frimas de novembre et quelques gouttes de pluie pour participer à cette manifestation.

Les échanges adaptés et accessibles des animateurs avec les enfants, au travers des activités écologiques et éducatives proposées, telles le recyclage des déchets verts, la maîtrise de l'implantation des plantes invasives, la création de mangeoires à oiseaux, la description du site et des projets d'aménagements qui y sont possibles, ont éveillé la curiosité et l'intérêt réel de ce jeune public.

Le point d'orgue de cette matinée était bien entendu que chaque classe puisse planter son arbre avec l'aide de bénévoles dont les compétences avérées en la matière, la bienveillance et le discours pédagogique ont fait de cette journée une pleine réussite.

De nouveaux projets éducatifs sont en étude, une nouvelle intervention en mai 2016 est déjà planifiée.

Gageons que ces actions vers les enfants éveillent le futur citoyen adulte au respect de son environnement naturel.



RAPPEL CITOYEN

CHIENS DANGEREUX DE 1^{ÈRE} ET 2^{ÈME} CATÉGORIE

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories : les chiens d'attaque de 1^{ère} catégorie et les chiens de garde et de défense de 2^{ème} catégorie.

Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations. Si vous voulez posséder un tel animal, vous devez remplir certaines conditions.

Vous devez en particulier :

- déclarer votre chien en mairie,
- être en possession d'une autorisation de détention,
- être assuré pour la possession d'un chien de 1^{ère} ou seconde catégorie,
- faire vacciner votre animal.

Pour les chiens de 1^{ère} catégorie

Interdictions

- Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France, La personne ayant acquis un chien d'attaque, avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention. Si le chien a moins de 8 mois, un permis provisoire est délivré.
- Interdiction d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique.
- Interdiction de demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs.

Obligations

- Obligation de stérilisation pour les mâles et femelles, attestée par un certificat vétérinaire.
- Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.
- Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC) ou la société I-CAD.

Pour les chiens de 2^{ème} catégorie

Obligations

Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique,
- dans les transports en commun,
- dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public,
- dans les parties communes des immeubles collectifs.

Vous devez aussi avoir la carte d'identification.

Personne non autorisées à posséder un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

- les mineurs,
- les majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge),
- les personnes condamnées pour crime ou violence et inscrites au bulletin n°2,
- les personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Sanctions en cas de non respect de la loi

La mairie, la gendarmerie et la police ont pouvoir pour constater et intervenir dans le cas du non respect de la législation concernant la possession de chiens de catégorie 1 et 2.

Le retrait pur et simple de l'animal, une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € ainsi qu'une peine de prison de 6 mois est encourue par le propriétaire qui ne respecterait pas la loi.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Rétrospective 2015 et vœux 2016

Nous avons le plaisir de vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année 2016.

Nous venons de terminer une année difficile, avec des joies et des peines. Nous avons une pensée particulière pour toutes les personnes disparues de notre commune ainsi que pour les victimes des différents attentats de Daesh.

Vous aurez certainement remarqué que de nombreux travaux ou projets que nous avions prévus au sein de notre ville ont été abandonnés ou freinés sous le prétexte fallacieux d'une trésorerie déficiente dont nous serions responsables.

Aussi le bilan de cette année passée est plutôt mitigé.

L'information avec les élus et la population ne circule pas. Le dernier exemple a été l'arrivée des réfugiés dans la clandestinité. La ville n'a jamais été aussi mal entretenue, le personnel municipal est mal utilisé. Le développement de Blainville a pris du plomb dans l'aile avec l'abandon de plusieurs projets d'urbanisme. Le retard pris favorisera par contre le développement de nos communes voisines. Le risque d'accentuation de fermetures de classes est réel. Le maintien des services à la population, s'il n'est pas revu correctement au travers de l'application de la loi LENOTRe, risque de faire s'envoler la fiscalité locale.

La dernière phase travaux du cimetière a pris un retard considérable et gageons que le nombre important de décès que nous venons de vivre, va diminuer, car dans l'espace réduit qu'il nous reste, le maire devra interdire, faute de place, de mourir à ses administrés !

Espérons également que la volonté de l'équipe majoritaire d'éteindre l'éclairage public, soit abandonnée ou modulée en restant compatible avec la sécurité publique.

Relève également de l'exploit que de trouver le maire ou un adjoint en mairie lorsqu'un citoyen a un problème à solutionner. Ceci doit pouvoir s'améliorer !

L'élément positif que nous retiendrons, c'est que grâce à la ténacité de notre ancienne équipe municipale dont nous faisons partie, la nouvelle déchetterie communautaire va être érigée sur notre territoire et devrait être terminée cet été 2016.

Hier, comme aujourd'hui ou demain, les Blainvillois peuvent compter sur notre équipe **Blainville toujours en action**, pour continuer d'œuvrer au mieux des intérêts de notre commune et de ses habitants.

En vous renouvelant tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, nous vous prions d'agréer Chers Citoyens, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le 20/12/15 - Les conseillers de « Pour Blainville, toujours en action » :

Annie FARRUDJA. Jacques BOURGUIGNON. Mimi HUSSON. Christian PILLER. Martine CLAUSSE. Bertrand DANIEL.

Facebook : « Blainville toujours en action » Courriel : « blainvilletoujoursenaction@gmail.com »

CULTURE - LOISIRS - DIVERS

Jeudi 7 janvier - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par Amitié-Partage.

Contact : 03 83 75 91 62.

Entrée 7 €.

Samedi 9 janvier

Marche de l'épiphanie

16 h 00 - Zone de Loisirs Damelevières (marche semi-nocturne - 8 km - 2h30).

Organisée par le Club Vosgien.

Feu de l'épiphanie

18 h 00 - Zone de Loisirs Damelevières.

Feux d'artifice. Apportez vos sapins à la zone de loisirs les jours qui précèdent.

Organisé par la mairie et le comité des Fêtes de Damelevières.

Jeudi 14 janvier - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par l'association «Tout pour la recherche».

Contact : 03 83 75 78 35.

Entrée 7 €.

Samedi 16 janvier - Randonnée

13 h 30 MFC. Circuit : Les étangs d'Hériménil (10 km - 2 h 30).

Organisée par le Club Vosgien.

Jeudi 28 janvier - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par l'association Loisirs Blainvillois.

Contact : 07 86 14 17 23.

Entrée 7 €.

Ven 29 > dim 31 janvier - Salon des peintres.

10 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 00.

Salle des Fêtes de Damelevières.

Entrée gratuite. Organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières.

Dimanche 31 janvier - Concert

15 h 00 - MFC

Organisé par Musaïk Harmonie, avec la participation de l'Ensemble de clarinettes de Vittel. Entrée libre.

Dimanche 7 février - Loto

Ouverture des portes à 13 h 00 - Salle des Fêtes de Damelevières.

Organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières.

Infos et réservations au 03 83 75 99 66 jusqu'au samedi 6 février à 20 h 00.

CCAS

Vendredi 8 janvier - Atelier informatique

Reprise de l'atelier informatique de 18 h 00 à 19 h 30 à la Médiathèque.

Cet atelier aura lieu tous les 15 jours.

Inscription obligatoire auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09.

Tarif : 5 € la séance pour les Blainvillois et 8 € pour les extérieurs.

Mercredi 13 janvier - Repas du temps libre

12h00 - MFC.

Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Vendredi 22 janvier - Cinéma

17h00 - Cinéma Impérial Lunéville.

Film proposé : "L'Hermine".

Départ de Blainville-sur-l'Eau à 16h15, (transport assuré si besoin).

Inscriptions au CCAS 4,50€ la place.

Séance ouverte à tous.

Mercredi 27 janvier - Repas du temps libre

12h00 - MFC.

Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Jeudi 28 janvier - Atelier art floral

20h00 - Salle du Rampeux.

Inscriptions auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09 avant le 25 janvier.

Tarifs : 17 € pour les Blainvillois et 20 € pour les extérieurs.

A NOTER

Samedi 20 février - Sortie famille

Organisée par le CCAS.

"Les joies de la neige dans les Vosges".

Toutes les précisions sur cette sortie seront données dans le Blainvillois de février.

COMITÉ DES FÊTES DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Dimanche 10 janvier

Après-midi dansant

...autour d'une galette

14h30 - MFC.

Entrée : 7 €.

Animé par l'Orchestre DANCE 60'.

Inscriptions jusqu'au 8 janvier

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr ou

06 95 88 08 67.



Dimanche 17 janvier - Loto des Rois

Ouverture des portes à 13 h 00, début du jeu à 14 h 00 - MFC.

Restauration sur place avec buvette et vente de galettes.

1^{er} prix d'une valeur de 500 €, de nombreux lots et bons d'achat à gagner.

Tarifs :

4€ le carton - 10 € les 3 cartons

18 € les 6 cartons - 25 € les 10 cartons.

BINGO : 2 € la partie.

Renseignements et réservations :

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr ou

06 95 88 08 67.

MÉDIATHÈQUE L'EAU VIVE

Mardi 26 janvier - Rencontre littéraire

18 h 00 - Médiathèque.

L'auteure Noëlla CAILLY présentera ses ouvrages dont le dernier paru récemment

"Le temps des moissons".

Entrée libre.

Mercredi 27 janvier - L'heure du Conte

14 h 30 à 15 h 30.

Inscriptions obligatoires avant le 26 janvier.

Animation gratuite.